

REGLEMENT PARTICULIER

ENDURO UFOLEP de BOISSE-PENCHOT (12)

dimanche 09 octobre 2011

ARTICLE 1

Le Moto Club de Boisse-Penchot organise le **dimanche 09 octobre 2011**, un enduro inscrit au Challenge UFOLEP Aveyron ouvert à tous les licenciés UFOLEP (R3) dans la limite des places disponibles, soit 250 pilotes,

ARTICLE 2 – Engagement

Les demandes d'engagement doivent être adressées au Président du Club à l'adresse suivante :

Moto Club de Boisse-Penchot
Chez Philippe Barberger
La Peyrade
12110 AUBIN

Ces demandes doivent obligatoirement être accompagnées :

- d'un chèque de 42 €,
- d'une enveloppe timbrée,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Toute demande incomplète sera rejetée.

N'envoyez pas de photocopie de vos documents (permis, carte grise, etc).

Les inscriptions seront closes le 24 septembre 2011.

ARTICLE 3 - Catégories

- ① de 0 à 150 cm³ (2T) et de 0 à 250 cm³ (4T)
- ② de 150 à 250 cm³ (2T) et de 250 à 450 cm³ (4T)
- ③ plus de 250 cm³ (2T) et plus de 450 cm³ (4T)
- ④ vétérans (nés en 1969 et avant).

ARTICLE 4 - Classement

L'organisateur est seul responsable du classement.

Les trois premiers pilotes de chaque catégorie se verront remettre une coupe ou un trophée (les prix en espèces sont interdits).

Aucune réclamation orale ne sera recevable. Les réclamations écrites, formulées au plus tard 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent et accompagnée d'un chèque de 80 € (restitué en cas de réclamation fondée), seront examinées par le jury (directeur de course, chronométrateur, commissaires).

Les pilotes s'engagent à signaler au plus tôt leur abandon pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 5 - Vérifications

1 – administratives :

Elles auront lieu le samedi 8 octobre de 15 H. à 20 H. et le dimanche 9 octobre de 7 H. à 8 H..

Chaque pilote devra se présenter muni des documents suivants :

- confirmation d'engagement
- licence UFOLEP 2011 (ou mieux 2011/2012)
- permis de conduire
- carte grise de la moto
- attestation d'assurance de la moto en cours de validité
- autorisation parentale pour les mineurs

Documents originaux

2 – techniques :

Elles auront lieu le samedi 8 octobre de 15 H. à 20 H. et le dimanche 9 octobre de 7 H. à 8 H. 30.

la moto :

- pneu FIM ou DOT avant arrière
- éclairage
- bouton coupe contact en état de fonctionner
- protège chaîne en sortie de boîte
- guide chaîne
- mousse de protection de guidon
- embouts de guidon bouchés, leviers emboulés
- repose-pieds non grippés et non soudés
- niveau sonore 112 dB (moto au rupteur pendant 2 secondes)

Toute machine non conforme sera refusée au départ.

Le pilote :

- casque aux normes CE
- protection dorsale et pectorale
- bottes, gants, maillot à manches longues, pantalon de moto

→ Le tapis environnemental (2m X 1m) est obligatoire sous peine de disqualification.

☞ Plaques avant et latérales : numéros noirs sur fond blanc (non fournis)
Chaque pilote sera responsable de la lisibilité de ses plaques tout au long de la course.

ARTICLE 6 - La course

1 – Le règlement applicable est celui de la F.F.M..

L'épreuve se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation, le non respect du Code de la Route et des signalisations mises en place par l'organisateur, sera sanctionné par une exclusion.

Tout pilote quittant le tracé ou ayant une conduite irrespectueuse sera mis hors course sans appel possible.

Les suiveurs sont formellement interdits.

2 – Les départs s'échelonneront toutes les minutes par groupe de 4 pilotes, par ordre de numéro d'inscription, à partir de 9 H.

3 – Le parcours sera constitué par trois boucles d'une cinquantaine de kilomètres chacune.

4 – La première spéciale, banderolée, aura lieu quelques kilomètres avant la fin de la 1^{ère} boucle, la deuxième spéciale, en milieu naturel, aura lieu quelques kilomètres avant la fin de la 2^{ème} boucle et une troisième spéciale en fin de troisième boucle.

4 – L'assistance et le ravitaillement (moteur coupé) se feront au C.H. fixe, délimité par des drapeaux blancs, situé à proximité du parc coureurs.

Les pilotes et leur assistance s'engagent à respecter l'environnement et en particulier à déposer tout détritrus dans des sacs poubelles. Les résidus de vidange ou de nettoyage de filtre ne devront, en aucun cas, être déversés sur place.

La vitesse de circulation dans les stands devra être modérée. Le directeur de course a le pouvoir d'exclure définitivement un pilote s'il juge sa vitesse excessive.

Du fait de la présence de carburant, **il est interdit de fumer sur les stands.**

TOUT MANQUEMENT SERA PENALISE.

ARTICLE 7 - Annulation

▪ Seule l'annulation pour raison médicale ouvrira droit à remboursement du montant de l'engagement sous réserve que le certificat médical justificatif soit parvenu à l'organisateur au plus tard le mercredi 5 octobre.

▪ Si à la date de clôture des inscriptions, le nombre de concurrents est jugé insuffisant par l'organisateur, il se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en informer les pilotes une semaine avant la date prévue de l'épreuve.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au présent règlement et à en accepter toutes les clauses.

3^{ème} ENDURO UFOLEP DE BOISSE-PENCHOT (12)

Dimanche 9 octobre 2011

Pilote

Nom : Prénom : Date de naissance :*

Adresse complète :
.....

Téléphone : fixe portable

Email :

Permis de conduire N° Je participe au Challenge Aveyron OUI - NON

N° de licence UFOLEP **2010/2011*** : prise au Moto-club de :

* ou mieux, celle de 2011/2012

Personne à contacter en cas d'accident : N° de téléphone :

Moto

Marque : Modèle : Cylindrée : 2 T – 4 T

Plaques et numéros
non fournis
Voir le règlement
particulier

Immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° de contrat : Date de validité :

Je soussigné déclare :

- m'engager à respecter le code de la route,
- m'engager à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de cette épreuve,
- connaître les règlements UFOLEP et particulier de l'épreuve et m'y conformer strictement,
- prendre l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard par le directeur de course et les commissaires sportifs chargés du contrôle de l'épreuve,
- renoncer à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion sportive pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient m'arriver avant, pendant ou après cette épreuve.

Fait à : Signature :

A retourner à l'adresse suivante : P. Barberger – La Peyrade – 12110 AUBIN (Tél. 06 08 55 47 06 ou 09 62 39 43 93)

Seuls les engagements complets seront pris en considération (ne pas envoyer de photocopies).

Joindre obligatoirement un chèque de 42 euros à l'ordre du Moto-Club de Boisse-Penchot et une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du pilote pour le retour de la confirmation.

* Si vous êtes mineur, l'autorisation parentale, complétée et signée, doit accompagner le bulletin d'engagement.

CONFIRMATION D'ENGAGEMENT
3^{ème} enduro de Boisse-Penchot le 9 octobre 2010

Pilote Nom et prénom :

N° de course attribué

Montant des droits d'engagements versés oui - non

Coupon à ramener le jour de la course.